

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 03/06/15

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20150529-lmc184269-DE-1-1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 29 mai 2015

POLITIQUE A07 ACCOMPAGNER LE RETOUR À L'EMPLOI DES YVELINOIS PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION SUBVENTIONS 2015 AUX STRUCTURES PORTEUSES DE CHANTIERS D'INSERTION DANS LE CADRE DU CONVENTIONNEMENT PLURIANNUEL

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME ARENOU CATHERINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général du 13 février 2004 portant sur la mise en œuvre de la loi décentralisant le R.M.I. et créant le R.M.A. ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 15 février 2013 relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 relative au Budget Primitif 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, article 32;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion :

- les subventions de fonctionnement 2015 aux chantiers d'insertion faisant l'objet d'une convention triennale, pour un montant total de 666 550 euros (six cent soixante-six mille cinq cent cinquante euros), aux associations figurant en annexe ;
- une subvention de fonctionnement à Bleu Oxygène Développement, sise à Trappes, pour l'action chantier d'insertion « Restauration du patrimoine du Potager du Roi » de 67 000 euros (soixante-sept mille euros).

Soit un total de 733 550 euros.

Autorise M. le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'avenant financier 2015 à la convention avec chaque association sur la base de l'avenant financier type annexé à la présente délibération, et leurs avenants éventuels.

Autorise M. le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer la convention avec Bleu Oxygène Développement annexée à la présente délibération, et ses avenants éventuels, pour l'action chantier d'insertion « Restauration du patrimoine du Potager du Roi ».

Dit que les subventions seront imputées au chapitre 017 articles 6574 et 65734 du budget départemental.